

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 10 novembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller, Marc-André Diné, conseiller, Laurence Lallier-Roussin, conseillère, Madeleine Lévesque, conseillère, Marie Laure Rioux conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025
4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
5. RÉOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE
6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
7. RÉOLUTION NOMMANT LE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2025 À OCTOBRE 2026
8. RÉOLUTION POUR AUTORISATION SIGNATURE COMPTES BANCAIRES
9. RÉOLUTION RATIFIANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025
10. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL
11. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022
12. RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET RÉOLUTION AUTORISANT SA PUBLICATION
13. RÉOLUTION POUR MANDATER ANNIE GIRARD COMME CONSULTANTE POUR AIDER À LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER 2024
14. RÉOLUTION MANDATANT MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LEURS SERVICES PROFESSIONNELS

15. RÉSOLUTION FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION PARTIELLE
16. RÉSOLUTION OBLIGEANT LE PERSONNEL À COMPLÉTER DES FEUILLES DE ROUTE
17. RÉSOLUTION CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS APPRTEANT À LA MUNICIPALITÉ
18. RÉSOLUTION RATIFIANT LES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À ENGLOBE DANS LE DOSSIER DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE
19. RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-080 CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE RÉAL DULMAINE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS COMME CHARGÉ DE PROJET POUR LES TÂCHES ADMINISTRATIVES POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
20. RÉSOLUTION ADJUGEANT LE CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABRASIFS POUR L'HIVER 2025-2026
21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À LA FONDATION LOUISE-AMELIE INC
22. RÉSOLUTION FIXANT LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
23. RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION MANDATANT AG 360 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR VÉRIFIER L'EMPRISE DE LA ROUTE DU PORTAGE
24. VARIA
25. PÉRIODE DE QUESTIONS
26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-11-177 2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par la conseillère Marie Laure d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-178 3. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-179 4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 1 744 114.96 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-180 5. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE

Année 2025

Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux d'adopter la liste des amendements budgétaires de l'année 2025 du journal du budget révisé portant les numéros d'écriture 33 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un déficit de 27 286 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Philippe Achaintre, conseiller, Marc-André Dinel, Conseiller, Laurence Lallier-Roussin, conseillère, Madeleine Lévesque, conseillère, Marie Laure Rioux, conseillère, et Yves Sohier Marie ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2025-11-181 7. RÉOLUTION NOMMANT LE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2025 À OCTOBRE 2026

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin de nommer le conseiller Marc-André Dinel à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2025 à octobre 2026 inclusivement, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-182 8. RÉOLUTION POUR AUTORISATION SIGNATURE COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque :

. que le maire Yves Sohier et la greffière-trésorière adjointe Clémence Pepin et Roxanne Allatt, secrétaire administrative, ou, en cas d'absence du maire, à titre de maire suppléant le conseiller Marc-André Dinel soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
- signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

. que Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, et Roxanne Allatt, secrétaire administrative exerceront seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

. que tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés sous

la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et greffière-trésorière doit toujours apparaître;
. que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-183 9. RÉSOLUTION RATIFIANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

Le maire Yves Sohier déclare qu'il est en conflit d'intérêts vu son lien de parenté avec les personnes concernées sur les résolutions numéros 205510-174 et 2025-10-175 adoptées lors de la séance extraordinaire du 16 octobre 2025. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte.

La séance est présidée par le maire suppléant Marc-André Dinel.

Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux de ratifier toutes les décisions prises lors de la séance extraordinaire du 16 octobre 2025.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire Yves Sohier revient et préside la séance.

2025-11-184 10. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026 qui débiteront à **19 h** :

- . Lundi le 12 janvier 2026;
- . Lundi le 2 février;
- . Lundi le 2 mars;
- . Mardi le 7 avril;
- . Lundi le 4 mai;
- . Lundi le 1er juin;
- . Lundi le 6 juillet;
- . Lundi le 10 août;
- . Mardi le 8 septembre;
- . Lundi le 5 octobre;
- . Lundi le 2 novembre;
- . Lundi le 7 décembre;

. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

11. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Le rapport financier de l'année 2022 est déposé.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport financier montre:

Un excédent de l'exercice	24 116 \$
Un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	35 035 \$
Un fonds de roulement autorisé	0 \$
Une réserve financière	21 262 \$
Des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	24 579 \$
Un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	2 136 182 \$
Un endettement total net à long terme	30 298 \$

2025-11-185 12. RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET RÉOLUTION AUTORISANT SA PUBLICATION

Le maire Yves Sohier fait un bref résumé de l'évolution de la situation financière de la Municipalité à la suite du dépôt du rapport financier 2022. Il est proposé par le conseiller Marc-André Dinel de distribuer gratuitement à chaque adresse civique le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et de le publier sur le site internet de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-186 13. RÉOLUTION POUR MANDATER ANNIE GIRARD COMME CONSULTANTE POUR AIDER À LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Attendu que la recherche de documents pour l'élaboration des audits en retard cause un préjudice à la municipalité;

Attendu que pour accélérer la transmission des audits une aide externe qualifiée est nécessaire pour aider à la préparation du rapport financier 2024;

Attendu l'offre de services reçue de Annie Girard CPA;

Attendu que cette dépense sera prévue au budget 2026;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre de mandater Annie Girard CPA pour un total de 45 heures au taux horaire de 150 \$ taxes en sus pour de l'assistance comptable pour l'exécution des conciliations bancaires de l'exercice financier 2024 incluant tout redressement et/ou corrections comptables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-187 14. RÉOLUTION MANDATANT MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR LEURS SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux d'autoriser le maire, la direction générale et le consultant de la Fédération Québécoise des

Municipalités à recourir aux services du cabinet Morency Société d'avocats, au besoin, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 selon l'offre de services professionnels du 29 octobre 2025 dont le service de consultation forfaitaire annuel pour le montant de 1 055.75 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-188 15. RÉOLUTION FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION PARTIELLE

Le conseil est informé qu'une élection partielle se tiendra en mars 2026 vu que la personne élue sans opposition au siège numéro 2 à la suite de la période de mise en candidature n'a pas prêté serment à l'intérieur du délai de 30 jours prévu par la Loi. La date de l'élection partielle sera déterminée par la présidente d'élection dès que le Directeur général des élections aura approuvé sa nomination.

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné de demander à la Commission municipale du Québec de nommer Marie-Ève Paquette à titre de présidente d'élection et que la rémunération de la présidente d'élection et du personnel électoral soit celle déjà autorisée par résolutions pour l'élection générale du 2 novembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-189 16. RÉOLUTION OBLIGEANT LE PERSONNEL À COMPLÉTER DES FEUILLES DE ROUTE

Attendu que la Municipalité doit exercer un meilleur contrôle sur ces dépenses et un meilleur suivi de son budget annuel;
Attendu que la Municipalité doit responsabiliser tous ses employés;
Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux de mettre en place dès la semaine du 17 novembre 2025 une feuille de route hebdomadaire à compléter par tous les employés de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-190 17. RÉOLUTION CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité doit exercer un meilleur contrôle de ces dépenses;
Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'informer les cols bleus que les camions de voirie, de déneigement, le tracteur et les autres équipements appartenant à la Municipalité doivent demeurer sur le terrain municipal à compter du 1^{er} janvier 2026 et qu'il est interdit dorénavant aux cols bleus de se rendre à leurs domiciles avec les équipements décrits précédemment. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-191 18. RÉOLUTION RATIFIANT LES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À ENGLOBE DANS LE DOSSIER DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Attendu qu'Englobe avait atteint la totalité des heures prévues au bordereau soit 15 semaines à temps plein plus les 90 heures à temps

partiel en date du 10 octobre 2025 dans le cadre du projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable;
Attendu que les travaux de pavage n'étaient pas terminés et qu'un contrôle qualitatif est obligatoire;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . de ratifier l'autorisation donnée à la firme d'ingénierie Englobe pour faire le contrôle qualitatif pendant les travaux de pavage;
- . de réclamer ces honoraires d'Allen Entrepreneur général Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-192 19. RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04-080 CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE RÉAL DULMAINE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS COMME CHARGÉ DE PROJET POUR LES TÂCHES ADMINISTRATIVES POUR LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Attendu que les honoraires du chargé de projet de la Fédération Québécoise des Municipalités sont admissibles comme frais incidents lors des réclamations de dépenses dans le cadre du programme PRIMEAU;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque de modifier la résolution numéro 2025-04-080 à l'effet de nommer Réal Dulmaine de la Fédération Québécoise des Municipalités comme chargé de projet pour les tâches administratives pour le projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable (PRIMEAU) au taux horaire en vigueur et que ces honoraires soient payables à la Fédération Québécoise des Municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-193 20. RÉSOLUTION ADJUGEANT LE CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABRASIFS POUR L'HIVER 2025-2026

Attendu que les deniers nécessaires sont prévus au budget 2025 pour les mois de novembre et décembre;

Il est proposé la conseillère Marie Laure Rioux d'adjuger à l'entreprise Mont Sterling le contrat pour l'achat d'environ 125 tonnes métriques d'abrasifs pour l'hiver 2025-2026 au prix de 45 \$ la tonne métrique. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-194 21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN DON À LA FONDATION LOUISE-AMELIE INC

Considérant que la Fondation Louise-Amélie Inc joue un rôle crucial en soutenant les femmes violentées et leurs enfants;

Considérant que la Fondation Louise-Amélie Inc a sollicité un don pour soutenir ses activités;

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin :

- . d'autoriser un déboursé de 50 \$ en date du 31 janvier 2026 à la Fondation Louise-Amélie Inc comme don et de prévoir cette dépense au budget 2026;

. de prévoir une mention spéciale dans le rapport annuel de la municipalité pour souligner ce don et encourager d'autres entités à soutenir la Fondation Louise-Amélie Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-195 22. RÉOLUTION FIXANT LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que la secrétaire administrative s'occupe entièrement de la partie comptable (revenus et dépenses);

Attendu que la greffière-trésorière adjointe devra faire le suivi de certains courriels et assistera aux ateliers de travail du conseil ainsi qu'aux séances ordinaires et extraordinaires;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque d'informer Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, que son horaire de travail sera de 8 heures par semaine à compter de la semaine du 10 novembre 2025 incluant sa participation comme greffière-trésorière adjointe aux ateliers de travail du conseil ainsi qu'aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-196 23. RÉOLUTION POUR ABROGER LA RÉOLUTION MANDATANT AG 360 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR VÉRIFIER L'EMPRISE DE LA ROUTE DU PORTAGE

Il est unanimement résolution de reporter ce sujet pour discussion à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24. VARIA

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-197 26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Marc-André Diné que la présente séance soit levée à 19 h 38. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire